

## Communiqué du Réseau national des ÉSPÉ sur la réflexion engagée par les deux ministres sur la place du concours

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a récemment déclaré que le concours enseignant avait vocation à se dérouler en M2. L'issue de la réflexion engagée par les deux ministres sur la place du concours de recrutement des enseignants et des conseillers principaux d'éducation est attendue par le Réseau national des ÉSPÉ, qui souhaite attirer l'attention sur trois points.

Le premier point concerne la prépondérance de la nature du concours par rapport à sa place, le contenu des épreuves primant sur la place du concours dans le cursus de formation.

Un concours placé en M2 ne peut répondre à l'ambition d'amélioration de la formation actuelle qu'à la condition d'une révision complète des épreuves, avec des attendus professionnels donnant tout son sens à une formation initiale universitaire et professionnalisante, adossée à la recherche. Une telle formation est d'autant plus nécessaire aux lauréats de concours qui n'ont pas suivi une formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Le deuxième point porte sur l'appréhension systémique de l'ensemble de la situation et la nécessaire simultanéité entre l'évolution de l'arrêté Master MEEF, celle du contenu du concours et celle de la place de ses épreuves.

Enfin, le caractère d'urgence constitue le troisième point de de vigilance ; au-delà de la fin du mois de février, il deviendrait de fait techniquement impossible de réorganiser la formation pour la prochaine rentrée.